DLP - 1 - 2 - 82914745

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription:
Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21
Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES:
B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21) 23.09.35

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Abonnement Annuel: 85,00 F.

Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais
CCP: 5701.50 Lille

BULLETIN n° 251 du 29 JANVIER 1982

ARBORICULTURE FRUITIERE

TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT

Exécutés soigneusement, ils permettent de détruire les formes hivernantes de nombreux ravageurs, d'une façon directe ou indirecte par le nettoyage des "abris" tels que mousses, lichens, vieilles écorces...

En réduisant les populations d'ennemis importants (entre autres : acariens, pucerons, psylles...), ils permettent un allégement des traitements en cours de végétation.

Pour les jeunes plantations, à moins de pullulations importantes la saison précédente, ils ne s'imposent pas. A partir de la 4ème ou 5ème année, compte tenu de l'augmentation des refuges (bifurcations, bourrelets, crevasses) il est prudent d'intervenir à une cadence qui sera fonction des risques.

Les traitements seront complémentaires des mesures prophylactiques réalisées au cours des opérations de taille : suppression des rameaux douteux, des fruits momifiés et surtout des chancres (quelle que soit la cause présumée).

Les grosses plaies seront immédiatement protégées avec un mastic désinfectant (Kankertox, Santar, Quino-chancre...).

Il faudra opérer en absence de vent, pluie et gel, avec une pulvérisation copieuse (lessivage). Les applications tardives sont les plus efficaces, compte tenu de la sensibilité croissante des parasites visés à l'approche du débourrement ; cependant, la phytotoxicité de plusieurs produits limite leur emploi à la période extrême du repos végétatif.

PRODUITS UTILISABLES PENDANT LE REPOS VEGETATIF :

Huiles de pétrole (huiles blanches) : elles ont une action asphyxiante sur les formes hivernantes et elles sont compatibles avec les produits cupriques (à envisager dans le cadre d'une action préventive contre les bactérioses).

Dose : 2,5 l de matière active / Hl soit 2 à 4 l de produit commercial selon les spécialités (Ovipron, Euphytane, Pest-Oil 7, Oliacin).

Huiles jaunes : Ce sont des huiles de pétrole ou des huiles d'Anthracène (extrait des goudrons) plus du D.N.O.C. ou du Dinosèbe (colorants nitrés) dont l'action toxique et décapante renforce celle de l'huile.

Dose : 2 à 3 l de produit commercial / Hl
(produits à base d'huile de pétrole : Sovion hiver, Dinitrol 3, Dytrol 50, Seppic hiver...
produits à base d'huile d'anthracène (plus décapante) : Nitrugec, Veraline 3 fluide, Elgetiver, Umupro traitement hiver).

.../...

2

CPPAP. N° 533 AD Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant: J. PETIOT

Colorants nitrés : A base de D.N.O C. seul

Dose : 600 g de matière active / Hl soit environ 1 litre de produit commercial / Hl (Bonitrol crème, Jackill crème, Nitricide, Sandoline A fluide, Trifina).

Dérivé du phénol : a une action fongicide et bactéricide

Dose : 4 litres de produit commercial / Hl (Lysol 2)

PRODUITS UTILISABLES PENDANT LA PERIODE DE PREDEBOURREMENT (jusqu'au stade C 3) :

Huile de pétrole + un insecticide :

oléoparathion : nombreuses spécialités ovicides mais surtout insecticides
Dose : 0,5 à 1,5 l de produit commercial selon la spécialité.

oléomalathion : 3 l de produit commercial / Hl (Huile Umupro).

Remarque : la combinaison avec un traitement cuprique (250 g/Hl) donne une action fongicide et bactéricide complémentaire mais éviter de faire un traitement trop tardif.

Cas des araignées rouges : On doit traiter à partir du seuil de 2 000 oeufs comptés sur un échantillon réalisé de la manière suivante : on collecte 60 bourgeons ou dards bien formés sur 30 arbres pris au hasard dans une parcelle homogène, à raison de 2 par arbre, prélevés de chaque côté de l'arbre à hauteur moyenne.

Cas des psylles : Les traitements d'hiver sont très importants car ils visent à détruire les adultes avant le dépôt des pontes. Ils doivent être réalisés dès que les conditions climatiques favorables à la sortie de l'insecte sont réalisées, c'est à dire après deux journées consécutives de beau temps avec des températures maxima supérieures à 10° C.

Produits utilisables :

D.N.O.C. : 600 g de matière active / Hl
Dans le cas d'utilisation d'huiles jaunes, on ajoutera la quantité de D.N.O.C. nécessaire pour ajuster à la dose prescrite.

pyréthrinoïdes : décaméthrine (1,75 g de matière active / Hl - Décis)
fenvalerate (20 g de matière active / Hl - Sumicidin
perméthrine (8,75 g de matière active / Hl - Perthrine - Ambush).

L'avantage de ces produits est leur innocuité en particulier vis à vis des auxiliaires étant donné la période d'emploi. Une sortie échelonnée des psylles peut réduire les résultats escomptés.

REABONNEMENT

De nombreuses personnes, groupements ou coopératives, n'ont pas renouvelé leur abonnement pour 1982.

Nous les prions de bien vouloir le faire sans tarder pour éviter, dans leur intérêt, une interruption dans l'envoi des bulletins.

RAPPEL DES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1982 :

- abonnement ordinaire .... 85,00 F.
- abonnement collectif
  . 10 séries de bulletins ou plus .... 75,00 F. par série

Le réglement, par chèque bancaire ou virement postal, doit être établi à l'ordre de M. LE REGISSEUR DE RECETTES DE LA D.D.A. et adressé à la STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES - B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

J. PETIOT